

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 28 janvier 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 21 janvier 2016

Publié le 29 janvier 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Danielle JUBAN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	M. Jean-Yves PIAN	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	Mme Anne ERSCHENS	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Édouard CAVIN	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	M. Jean ESMONIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Jean-François DODET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI
M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
M. François HELIE pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**Dijon Développement - Subvention 2016**

Par convention du 20 octobre 1994, modifiée par avenant en février 2003, puis par une convention pluriannuelle d'objectifs en février 2014, le District de l'agglomération dijonnaise auquel se sont substituées la Communauté de l'agglomération dijonnaise, puis la Communauté urbaine du Grand Dijon, a précisé ses relations avec l'association « Dijon Développement », chargée de promouvoir le territoire dans le domaine économique.

Les missions de l'agence ont évolué et Dijon Développement met en œuvre la stratégie et la politique de développement économique du territoire avec, pour objectif principal, l'accompagnement et le développement de l'emploi et de l'activité économique, en travaillant sur plusieurs axes :

- ◆ **La fidélisation et l'accompagnement** des entreprises du territoire dans leurs projets de développement ou dans leurs difficultés. Plusieurs outils ont été mis en place (pour exemples : guichet unique, Instalisy, devemploi 21...).
- ◆ **L'appui à la commercialisation des zones d'activités économiques** : en partenariat avec le Grand Dijon et les sociétés d'aménagement Eplaad, l'agence Dijon Développement commercialise les zones d'activités mises sur le marché par le Grand Dijon.
- ◆ **La prospection et l'accueil des entreprises** : depuis 2011, l'agence a mis en place un plan de prospection ciblée sur les entreprises en croissance dans les domaines d'activité où l'agglomération a de réels atouts (l'agroalimentaire, la santé, les dispositifs médicaux, les écotechnologies et le tertiaire supérieur). Le travail est mené en collaboration avec l'ARDIE et des prospecteurs privés. Il est prévu sur 2016 de développer cette prospection, notamment sur l'Europe (Allemagne, Italie), les pays du Maghreb et la Corée et avec un partenariat renforcé avec les autres acteurs économiques (Vitagora, Club Santé, ARDIE...).
- ◆ **Le marketing territorial** : l'agence, pour le territoire met en place un marketing territorial adapté en participant à des salons locaux, nationaux et internationaux, en tant qu'exposant (MIPIM, SIMI, SIAL, EBACE Salon Aéronautique de Genève, le SIAE Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris - le Bouget ...) et en tant que visiteur (SIRHA, Medtec Europe, MAPIC, COMPAMED-MEDICA).

Dijon Développement organise aussi :

- *des évènements* : petit-déjeuners économiques, Universités d'été de l'AFSSI, colloque des « Objets Connectés et Applications de Santé, Evaluation Ethique et Technologique »...
- *des actions de communication diverses* : plaquettes, site internet en français et en anglais, e-newsletter...

- ◆ **Un accompagnement aux projets de développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** : l'Enseignement Supérieur et la Recherche sont des éléments importants en matière d'attractivité. L'agence accompagne les projets structurants de développement, comme le rapprochement des universités de Bourgogne et de Franche-Comté, le développement de la SATT (Sociétés d'Accélération de Transfert de Technologie), le développement du nouveau campus ESC, le développement d'AgroSup Dijon, le pôle Bourgogne Vigne et Vin, le développement du campus de Sciences Po...
- ◆ **Un soutien et un travail avec les filières** Vitagora, Technopôle Agronov, Club Santé Bourgogne, Pharmimage, Wind for future, Allizé Plasturgies, Agro Composites Entreprises...

- ♦ **Un soutien aux des projets structurants** développés par la Communauté urbaine (aéroport, technopôle « AgrOnov », Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, Contrat CRSD BA 102...)

En 2015, Dijon Développement a obtenu la Certification ISO 9001.

L'agence gère aussi, depuis 2015, le fonds départemental mutualisé des fonds de revitalisation du territoire DEVEMPLOI21, sous la tutelle du Préfet (fonds d'environ un million d'euros). Ces fonds de revitalisation sont dédiés à aider les entreprises par des prêts d'honneur notamment, ou par des aides haut-de-bilan.

Depuis début 2015, Dijon Développement a travaillé sur **246 dossiers actifs d'entreprises** dont **115 nouveaux dossiers créés depuis le 1er janvier 2015.**

Les dossiers sont complexes et les décisions longues.

- ✓ En 2015, 43 dossiers ont abouti à un projet représentant 2215 emplois (234 emplois créés, dont 120 dans l'industrie et les services à l'industrie, 80 dans le commerce et une trentaine dans les services), 1981 emplois ont été pérennisés dans le cadre de relocalisation ou de développement d'activité ;
- ✓ les dossiers sont suivis et travaillés principalement en collaboration avec les Collectivités Territoriales (le Grand Dijon, le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Départemental de Côte d'Or), la CCI de Côte d'Or, Vitagora, Bpi France Bourgogne, et l'ARDIE.

Les membres du conseil d'administration de Dijon Développement ont approuvé, à l'unanimité, les nouvelles orientations de Dijon Développement pour l'année 2016, ainsi que son budget prévisionnel pour permettre une réalisation optimale de l'ensemble des actions envisagées sur l'exercice.

Sur la base d'un budget prévisionnel s'élevant à 1 169 800 Euros, adopté par son conseil d'administration, Dijon Développement sollicite :

- ✓ de la Communauté urbaine du Grand Dijon une subvention de fonctionnement de 880 000 €, au titre de l'année 2016, soit un montant équivalent à l'année précédente,

Les autres recettes budgétaires proviennent :

- ✓ du Conseil Régional de Bourgogne pour le soutien aux salons,
- ✓ de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon pour leur participation au MIPIM et au SIMI,
- ✓ du fonds de revitalisation DEVEMPLOI21,
- ✓ de l'UIMM (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie), prestation de services.
- ✓ des cotisations des autres membres (entreprises, établissements bancaires, partenaires...) qui représentent 7,2 % des recettes, soit 80 000 €, (soit 79 entreprises adhérentes soit près de 20 de plus qu'en 2014),
- ✓ de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or, qui apporte une cotisation de 3 800 €.

Il est proposé d'attribuer à Dijon Développement, une subvention annuelle de 880 000,00 € dont le versement interviendra sur présentation d'un plan semestriel de trésorerie produit par l'association.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'arrêter** le montant de la subvention à l'association Dijon Développement au titre de l'exercice 2016, à 880 000 € ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra sur la base du plan prévisionnel de trésorerie produit par l'association, et qu'un premier versement sera effectué dès le mois de mars 2016 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 19 PROCURATIONS